

SOMMAIRE:

Assesseeurs Tribunaux
du Travail

ANNEE 1960 -1- N° 11 /PCM-MTLS.

LE PREMIER MINISTRE,

VU la loi n°59-3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU la loi n°52-1322 du 15 Décembre 1952 instituant un Code du Travail dans les Territoires et Territoires associés relevant du Ministre de la France d'Outre-Mer;

VU l'arrêté local n° 2600/ITLS/D. du 26 Octobre 1953 portant création de Tribunaux du Travail pour le Territoire du Dahomey et notamment son article 7 ;

VU l'arrêté n°20/MTAS/D. du 27 Janvier 1959 nommant les assesseeurs du Tribunal du Travail de Cotonou pour 1959 ;

VU l'arrêté n°25 TAS/D. du 19 Février 1959 nommant les assesseeurs du Tribunal du Travail de Parakou pour 1959 ;

VU les propositions des organisations professionnelles locales les plus représentatives et en l'absence d'organisations professionnelles représentatives celles de l'Inspecteur du Travail et des Lois Sociales ;

SUR la proposition du Ministre du Travail et des Lois Sociales.

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T

ARTICLE 1er.- Sont nommés assesseeurs employeurs au Tribunal du Travail de Cotonou pour l'année civile 1960, les personnes désignées ci-après :

1ère Section : Services Publics

TITULAIRES : M. FORET Serge - Inspecteur principal des P.T.T.
Direction des PTT - Cotonou -

M. da SILVA Christophe - Ingénieur des Travaux Publics
Chef arrondissement Sud des Travaux Publics Cotonou-

SUPPLEANTS : M. TRABESSE Louis - Ingénieur Principal des T.P. Chef
arrondissement des Etudes - Ministère des TP-Cotonou
M. BOVIS Lucien - Ingénieur des T.P. Subdivision
Basse Côte à Cotonou -

2è SECTION : AGRICULTURE -

TITULAIRES : M. FOURN Pierre - Planteur à Cotonou
M. PECH Directeur de la Station d'essai de l'IRHO
à Pobè

SUPPLEANTS : M. de SOUZA Jérôme - Exploitant Agricole à Allada
M. CAMPOS Joseph - Planteur à Porto-Novo.

TITULAIRES : M. CELLIER Michel - Secrétaire Général du SYDATRABA à Cotonou.-
M. LENOAC - Directeur des Ets.NEGRE à Cotonou.-

SUPPLEANTS : M. RABIN - Directeur des Ets. RABIN. à Cotonou.
M. COUSANCA - Directeur de la CC.D.E.E. à Cotonou.-

4° SECTION : COMMERCE-PROFESSIONS LIBERALES-BANQUES

TITULAIRES : M. RIGAL Marcel -Administrateur-Directeur des Ets.RABE et Cie. Cotonou.-
M. CELLIER Michel-Secrétaire Général du SCIMPEX à Cotonou.

SUPPLEANTS : M. WEISHAUP Paul - Directeur de la Société PALME-Cotonou.
M. BOURJAILLAT Francis - Directeur de la SCOA Cotonou.-

5° SECTION : TRANSPORTS

TITULAIRES : M. THOMANN - Agent des Chargeurs Réunis à Cotonou
M. JUILLE Jean - Chef de Division Administrative du CFBN à Cotonou.-

SUPPLEANTS : M. MEVANT Robert-Directeur de la S.O.A.E.M. à Cotonou.-
M. PARENTEAU Christian - Secrétaire général du CFBN Cotonou

6° SECTION : SERVICES DOMESTIQUES

TITULAIRES : M. LE STRAT Joseph - Pharmacien à Cotonou
M. GAGNAIRE Raymond - Assurances Générales Cotonou.-

SUPPLEANTS : M. BIGOURAT - C.F.B.N. Cotonou.-
M. DOFFONOU - Restaurateur -Cotonou.-

ARTICLE 29:- Sont nommés assesseurs travailleurs au Tribunal du Travail de Cotonou pour l'année civile 1960 les personnes désignées ci-après :

1° SECTION- SERVICES PUBLICS

TITULAIRES : M. ADOTEVI Théophile - Direction des T.P. Cotonou-
M. ALECHOU - Service Topographique Cotonou -

SUPPLEANTS : M. HOUNNOU Amédée - TP Hydraulique - Cotonou
M. SAGBOHAN Valentin - Mécanicien-TP Cotonou

2° SECTION : AGRICULTURE

TITULAIRES : M. ALIKPANOU Faustin - Service Agriculture Porto-Novo
M. GOMEZ Pierre - Service Eaux et Forêts - Cotonou -

SUPPLEANTS : M. HOUETO - Service Agriculture - Porto-Novo
M. COFFI Théophile - Secteur Rénovation Palmeraie P/Novo

3° SECTION - INDUSTRIE ET TRAVAUX PUBLICS -

TITULAIRES : M. AGUEMON Ibrahim - CFBN - Cotonou -
M. JAFFUS Georges - C.C.D.E.E. - Cotonou

SUPPLEANTS : M. POLY Louis - Entreprise du Bénin - Cotonou
M. ADAM Maurice-(père)-Société HERSENT - Cotonou

4° SECTION - COMMERCE-PROFESSIONS LIBERALES-BANQUES.

TITULAIRES : M. CHOUKPA Calixte C.F.A.O. Cotonou
M. JOHNSON Léonard - Unicomer - Cotonou

SUPPLEANTS : M. DJETON Firmin - J. HOLT - Cotonou
M. DOSSOU-YOVO Dominique - J. WALKBEN - Cotonou - .../...

-3-

5° SECTION - TRANSPORTS .-

TITULAIRES: M. D'ALMEIDA Benjamin - CFBN - Cotonou
M. AHO Gaston - Tribunal - Cotonou

SUPPLEANTS: M. MONTEIRO Tiamiou - CFBN - Cotonou
M. KUASSI Blaise Honoré - Chargeurs Réunis - Cotonou -

6° SECTION : SERVICES DOMESTIQUES .-

TITULAIRES: M. AGUIAR Festus - Cuisinier - Carré 367 Cotonou -
M. WILSON Mathieu - Cuisinier - Carré 670 Cotonou-

SUPPLEANTS: M. AGBOLA Amoussou Cuisinier Carré 399 - Cotonou
M. SOSSOUNGBO Célestin - CSPD - B.P. 91 - Cotonou -

ARTICLE 3.- Sont nommés assesseurs employeurs au Tribunal du Travail de Parakou pour l'année civile 1960 les personnes désignés ci-après :

- SECTION SERVICES PUBLICS ET SERVICES DOMESTIQUES

TITULAIRES: MM. NGBRE Ferdinand, Conducteur des Travaux Agricoles
KARIMOU Mamadou, Commis Expéditionnaire Principal au
Sous-Ordonnancement de Parakou.

SUPPLEANTS: M. DEROUET René, Chef des Régions Agricoles Nord et Nord-
Est de VINCIS SENOVO, Géomètre

- SECTION AGRICULTURE, MINES, COMMERCE, INDUSTRIE et TRANSPORTS

TITULAIRES: MM. COOZ, Transporteur
KPOTI Joseph, Commerçant

SUPPLEANTS: MM. AMETOONYA, Gérant de la F.A.O.
GUIBERT, Transporteur

ARTICLE 4.- Sont nommés assesseurs travailleurs au Tribunal du Travail de Parakou pour l'année Civile 1960 les personnes désignées ci-après :

- SECTION SERVICES PUBLICS ET SERVICES DOMESTIQUES

TITULAIRES: MM. MONTCHO Pierre, Menuisier
MEHINTO Suplice, Employé au Trésor

SUPPLEANTS: MM. BATOKO Boubakar, Secrétaire du Chef de Canton de Parakou
ADEHOTI, Auxiliaire à la Mairie de Parakou.

- SECTION AGRICULTURE, MINES, COMMERCE, INDUSTRIE & TRANSPORTS

TITULAIRES: MM. OLUBI Paul, employé aux Etablissements TOUBON
DEGILA Roger, Gérant à la WALKDEN

SUPPLEANTS: MM. KOUIKO Pierre, Employé à la S.C.O.A.
MIGAN Pierre, Employé au garage BODIGUEL

- INDUSTRIE ET MINES -

TITULAIRES: MM. AGOSSA Christoph, Chef de dépôt A.P.T.
KOULIBALI Séidou, Mécanicien S.T.I.

SUPPLEANTS: MM. SAKATAMOU employé à la Centrale Electrique de Parakou
APOVO Edmond, Electricien S.T.I.

- TRANSPORT -

SUPPLÉMENTS : MM. TOKPO Jean Ouvrier STANN
 BIO François Mécanicien STANN

ARTICLE 5. - Le Chef du Service Judiciaire et les Présidents des Tribunaux du Travail de Cotonou et Parakou, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent Décret, qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera./.-

23 JAN 1960

AMPLIATIONS :

Original	1
J.O.R.D.	1
Cap. 1 ^o Ministre	15
MTLS	3
Ministres	14
Procureur Cot.	1
Tribunaux Tr.	4
Intéressés	50
Ass. Législa.	4
Hausseriat	1
S.G.C.M.	4

Hubert M A G A